



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Orientation et suivi des demandeurs d'emploi par France Travail

Question écrite n° 15756

Texte de la question

Mme Danièle Obono interroge M. le ministre du travail et des solidarités sur l'adaptation des dispositifs d'accompagnement proposés par France Travail aux parcours et aux besoins des demandeurs d'emploi, en particulier dans le cadre des reconversions professionnelles. Dans un contexte de transformation du service public de l'emploi, l'adéquation entre les dispositifs proposés et la diversité des profils accompagnés constitue une condition essentielle de leur efficacité. Or de nombreux retours de terrain mettent en évidence des difficultés persistantes d'ajustement entre les orientations et les formations proposées, d'une part et les expériences, compétences et projets professionnels des personnes accompagnées, d'autre part. En l'état, les modalités d'orientation apparaissent encore largement standardisées et ne permettent pas toujours de répondre de manière suffisamment fine aux besoins individuels. Cela limite l'adéquation des solutions, en particulier pour les personnes en reconversion, qui nécessitent un diagnostic plus précis et des compétences directement mobilisables en situation de travail, notamment pour les publics de 50 ans et plus. Ces enjeux apparaissent d'autant plus importants pour les personnes engagées dans une deuxième ou une troisième partie de carrière, qui souhaitent pouvoir s'appuyer sur leur expérience pour construire des trajectoires professionnelles cohérentes. De plus, dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, l'accès effectif aux droits et aux démarches administratives suppose la maîtrise des outils numériques. À défaut, cette évolution peut entraîner des difficultés d'accès pour certains usagers, notamment les personnes éloignées du numérique ou en situation de reconversion. Enfin, la situation des demandeurs d'emploi dits « seniors » met en évidence des besoins spécifiques en matière de reconversion professionnelle, d'employabilité et de valorisation de l'expérience acquise. Dans ce cadre, l'existence d'un dispositif tel que le « contrat de valorisation de l'expérience » pour les personnes en fin de carrière souligne un enjeu d'effectivité de sa mise en œuvre et d'appropriation par les acteurs concernés, afin de garantir que les publics visés puissent en bénéficier pleinement. Mme la députée souhaite connaître les mesures concrètes envisagées afin de mieux adapter les dispositifs d'accompagnement aux profils et aux projets professionnels des demandeurs d'emploi. Elle souhaite également obtenir des précisions sur le nombre de contrats de valorisation de l'expérience effectivement conclus depuis leur mise en place, ainsi que sur les objectifs de déploiement fixés pour ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15756

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#), page 5117